COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2020
COM(2020) 421 final

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF Nº 5 AU BUDGET GÉNÉRAL 2020

Poursuite du soutien en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil en Jordanie, au Liban et en Turquie en réponse à la crise syrienne

Vu:

– le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

– le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...][1], et notamment son article 44,

– le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adopté le 27 novembre 2019[2],

– le budget rectificatif nº 1/2020[3], adopté le 17 avril 2020,

– le budget rectificatif nº 2/2020[4], adopté le 17 avril 2020,

– le projet de budget rectificatif nº 3/2020[5], adopté le 15 avril 2020,

– le projet de budget rectificatif nº 4/2020[6], adopté le 30 avril 2020,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif nº 5/2020 au budget 2020.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes et à la section III sont disponibles sur EUR-Lex (http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm).

1 JO L 193 du 30.7.2018.
2 JO L 57 du 27.2.2020.
3 JO L 126 du 21.4.2020.
4 JO L 126 du 21.4.2020.
5 COM(2020) 180 du 15.4.2020.
6 COM(2020) 190 du 30.4.2020.

Table des matières

1. INTRODUCTION 3
2. SOUTIEN A LA RESILIENCE EN FAVEUR DES REFUGIES ET DES COMMUNAUTES D'ACCUEIL EN JORDANIE ET AU LIBAN 3
3. AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AUX REFUGIES EN TURQUIE 4
4. FINANCEMENT 5
5. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP 8

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. INTRODUCTION

L'objectif du projet de budget rectificatif (PBR) nº 5 pour l'exercice 2020 est de continuer à apporter un soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil en réponse à la crise syrienne. Dans le cadre de la rubrique 4 du CFP *L'Europe dans le monde*, un montant de 100 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement sera alloué en tant que soutien à la résilience en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil en Jordanie et au Liban, tandis que 485 millions d'EUR en crédits d'engagement et 68 millions d'EUR en crédits de paiement seront affectés à la poursuite de l'aide humanitaire d'urgence en faveur des réfugiés en Turquie.

2. SOUTIEN A LA RESILIENCE EN FAVEUR DES REFUGIES ET DES COMMUNAUTES D'ACCUEIL EN JORDANIE ET AU LIBAN

En 2020, le conflit en Syrie est entré dans sa dixième année. Alors que la fin de cette crise n'est pas envisageable à court terme, elle continue de peser sur la stabilité de l'ensemble de la région, en particulier sur les pays voisins que sont la Jordanie et le Liban, qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde. Ces deux pays ont fait preuve d'une solidarité extraordinaire avec les réfugiés fuyant le conflit en Syrie. Déjà confrontés à des situations nationales complexes, ils continuent à avoir besoin d'aide en raison du caractère prolongé de la crise. L'enveloppe de 214 millions d'EUR consacrée au soutien à la résilience en réponse à la crise syrienne en faveur du Liban et de la Jordanie pour 2020 est déjà entièrement engagée. En l'absence des conditions nécessaires à un retour en toute sécurité des réfugiés, l'assistance de l'UE demeure essentielle et contribue à maintenir la stabilité dans des environnements complexes sur le terrain. Les répercussions de la COVID-19 ont en outre ajouté une nouvelle dimension complexe à la situation déjà difficile dans laquelle se trouvent les pays accueillant un grand nombre de réfugiés. Le Liban est confronté à une grave crise économique et financière, son gouvernement se trouvant en défaut de remboursement d'une euro-obligation et ayant annoncé qu'il a l'intention de restructurer l'ensemble de ses obligations libellées en devises et en monnaie nationale. La dette s'établit actuellement à un niveau d'environ 170 % du PIB et des données récentes indiquent que l'économie s'est contractée de 6,9 % en 2019. En Jordanie, la crise provoquée par la COVID-19 va probablement faire passer le pays d'une croissance faible à une profonde récession, entravant la demande intérieure et extérieure, en particulier dans le secteur du tourisme, qui représente environ 11 % du PIB. La crise exercera aussi une pression sur les dépenses publiques, ce qui aggravera encore la situation budgétaire de la Jordanie.

De nouveaux crédits d'engagement et de paiement d'un montant de 100 millions d'EUR sont donc nécessaires de manière urgente pour financer des projets dans les domaines de l'accès à l'éducation, du soutien aux moyens de subsistance, de la fourniture de services de santé, de services d'assainissement ainsi que de services liés à l'eau et aux déchets et d'une protection sociale aux communautés d'accueil et aux réfugiés (réfugiés syriens et réfugiés palestiniens en provenance de Syrie) en Jordanie et au Liban.

En EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Section III – Commission			
22 04 01 03	Pays méditerranéens – Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	100 000 000	100 000 000
Total		**100 000 000**	**100 000 000**

3. AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AUX REFUGIES EN TURQUIE

Dans le contexte de la déclaration UE-Turquie, la Commission et les États membres ont engagé, en deux tranches, 6 milliards d'EUR d'aide de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie pour la période 2016-2019, alloués au moyen de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. L'enveloppe opérationnelle de ce financement a été engagée dans son intégralité et les marchés seront finalisés dans le courant de l'année 2020. Les décaissements ont atteint 3,2 milliards d'EUR à la fin du mois d'avril 2020.

La seconde tranche de 3 milliards d'EUR a été programmée pour garantir la durabilité de la facilité et une reprise progressive, par les autorités turques, des initiatives financées par la facilité. Les autorités turques ne sont cependant pas encore en mesure de fournir une aide en espèces aux plus vulnérables parmi les quelque 4 millions de réfugiés en Turquie à moyen et à long terme. Lors de la session de mars 2019 du Conseil d'association UE-Turquie, la Turquie a demandé à l'UE un soutien allant au-delà de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. Plusieurs États membres ont également, au cours des derniers mois, demandé que le soutien aux réfugiés en Turquie se poursuive.

Dans ce contexte, il est urgent de fournir 485 millions d'EUR pour financer la poursuite des deux principales actions d'aide humanitaire de l'UE, à savoir le filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN) et les transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation (CCTE).

- Le filet de sécurité sociale d'urgence fournit des transferts mensuels en espèces à quelque 1,7 million de réfugiés et devrait être épuisé en mars 2021 au plus tard. Un montant de 400 millions d'EUR est nécessaire pour l'étendre jusqu'à la fin de 2021. De nombreux problèmes complexes, comme la révision des critères de ciblage et la mise en œuvre de la transition stratégique vers la programmation de l'aide au développement, nécessitent de s'entretenir et de se coordonner en temps utile avec les autorités turques et les partenaires chargés de la mise en œuvre. Pour cette raison et afin de préparer suffisamment à temps la passation des marchés, il convient de procéder à l'engagement d'ici à l'été 2020.
- Les transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation fournissent de l'argent aux familles de réfugiés dont les enfants fréquentent l'école au lieu de travailler. Le marché actuel prend fin en octobre 2020. Une somme de 85 millions d'EUR est nécessaire de manière urgente pour que le programme puisse se poursuivre pendant une année supplémentaire et jusqu'à la fin du mois de décembre 2021.

Le personnel d'appui pour ces deux projets humanitaires était précédemment financé par les contributions bilatérales des États membres au titre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. Étant donné qu'il est maintenant proposé de financer intégralement la poursuite des marchés par le budget de l'UE, il sera nécessaire de continuer à financer avec des ressources du budget de l'UE les agents contractuels participant directement à la mise en œuvre. Il est estimé que 15 ETP (équivalents temps plein) demeureront nécessaires à partir de 2021 pour une période de 3 ans aux fins de l'ensemble de la mise en œuvre et du suivi financier. L'enveloppe budgétaire destinée à ces effectifs et le nombre de ces derniers seront réservés dans le cadre des dépenses d'appui administratif du programme.

En EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Section III – Commission			
23 02 01	Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	485 000 000	68 000 000
Total		**485 000 000**	**68 000 000**

De plus, les projets humanitaires en faveur de la protection, de la santé et de l'éducation dans les situations d'urgence prendront fin à l'été 2020. Dans le cadre de l'actuel budget 2020, une enveloppe de 50 millions d'EUR sera allouée à l'aide humanitaire pour poursuivre ces activités pendant une année supplémentaire.

Un montant de 68 millions d'EUR en crédits de paiement est demandé afin de couvrir les préfinancements au titre des CCTE en 2020.

4. FINANCEMENT

Toutes les possibilités de redéploiement sous la rubrique 4 *L'Europe dans le monde* ont été épuisées. La marge non allouée de cette rubrique d'un montant de 103,4 millions d'EUR permet le financement de 100 millions d'EUR en crédits d'engagement pour le soutien à la résilience en faveur des communautés d'accueil en Jordanie et au Liban. La part restante de cette marge (3,4 millions d'EUR) est toutefois insuffisante pour couvrir l'aide humanitaire d'urgence apportée aux réfugiés en Turquie.

La Commission propose par conséquent de mobiliser la marge pour imprévus, l'instrument spécial de dernier recours, pour le montant restant (481,6 millions d'EUR), en procédant à une compensation sur les marges disponibles en 2020 au titre de la rubrique 5 *Administration* (16,2 millions d'EUR) et de la rubrique 2 *Croissance durable: ressources naturelles* (465,3 millions d'EUR)[7].

[7] COM(2020) 422 du 3.6.2020.

5. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

En EUR

Rubrique	Budget 2020 (y compris BR 1-3 et PBR 3&4/2020)		Projet de budget rectificatif nº 5/2020		Budget 2020 (y compris BR 1&2 et PBR 3-5/2020)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	**83 930 597 837**	**72 353 828 442**			**83 930 597 837**	**72 353 828 442**
Plafond	*83 661 000 000*				*83 661 000 000*	
Marge						
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	25 284 773 982	22 308 071 592			25 284 773 982	22 308 071 592
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*93 773 982*				*93 773 982*	
Plafond	*25 191 000 000*				*25 191 000 000*	
Marge						
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	58 645 823 855	50 045 756 850			58 645 823 855	50 045 756 850
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*175 823 855*				*175 823 855*	
Plafond	*58 470 000 000*				*58 470 000 000*	
Marge						
2. Croissance durable: ressources naturelles	**59 907 021 051**	**57 904 492 439**			**59 907 021 051**	**57 904 492 439**
Plafond	*60 421 000 000*				*60 421 000 000*	
dont part compensée sur la marge pour imprévus			*- 465 323 871*		*- 465 323 871*	
Marge	*513 978 949*				*48 655 078*	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 410 105 687	43 380 031 798			43 410 105 687	43 380 031 798
Sous-plafond	*43 888 000 000*				*43 888 000 000*	
Écart d'arrondis exclu du calcul de la marge	*888 000*				*888 000*	
dont part compensée sur la marge pour imprévus			*- 428 351 235*		*- 428 351 235*	
Marge du FEAGA	*477 006 313*				*48 655 078*	
3. Sécurité et citoyenneté	**7 152 374 489**	**5 278 527 141**			**7 152 374 489**	**5 278 527 141**
dont part relevant de l'instrument de flexibilité	*1 094 414 188*				*1 094 414 188*	
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*2 392 402 163*				*2 392 402 163*	
dont part relevant de la marge pour imprévus	*714 558 138*				*714 558 138*	
Plafond	*2 951 000 000*				*2 951 000 000*	
Marge						
4. L'Europe dans le monde	**10 406 572 239**	**8 944 061 191**	**585 000 000**	**168 000 000**	**10 991 572 239**	**9 112 061 191**
dont part relevant de la marge pour imprévus			*481 572 239*		*481 572 239*	
Plafond	*10 510 000 000*				*10 510 000 000*	
Marge	*103 427 761*					
5. Administration	**10 271 193 494**	**10 274 196 704**			**10 271 193 494**	**10 274 196 704**
Plafond	*11 254 000 000*				*11 254 000 000*	
dont part compensée sur la marge pour imprévus	*- 966 558 138*		*- 16 248 368*		*- 982 806 506*	
Marge	*16 248 368*					
dont: dépenses administratives des institutions	7 955 303 132	7 958 306 342			7 955 303 132	7 958 306 342
Sous-plafond	*9 071 000 000*				*9 071 000 000*	
dont part compensée sur la marge pour imprévus	*- 966 558 138*		*- 16 248 368*		*- 982 806 506*	
Marge	*149 138 730*				*132 890 362*	
Total	**171 667 759 110**	**154 755 105 917**	**585 000 000**	**168 000 000**	**172 252 759 110**	**154 923 105 917**
dont part relevant de l'instrument de flexibilité	***1 094 414 188***	***1 017 029 444***			***1 094 414 188***	***1 017 029 444***
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	***2 662 000 000***				***2 662 000 000***	
dont part relevant de la marge pour imprévus	***714 558 138***		***481 572 239***		***1 196 130 377***	
Plafond	***168 797 000 000***	***172 420 000 000***			***168 797 000 000***	***172 420 000 000***
dont part compensée sur la marge pour imprévus	***- 966 558 138***		***- 481 572 239***		***-1 448 130 377***	
Marge	***633 655 078***	***18 681 923 527***			***48 655 078***	***18 513 923 527***
Autres instruments spéciaux	**860 261 208**	**690 998 208**			**860 261 208**	**690 998 208**
Total général	**172 528 020 318**	**155 446 104 125**	**585 000 000**	**168 000 000**	**173 113 020 318**	**155 614 104 125**